Délibération n° 2025.063

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 28

Nombre de Conseillers
- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23
  dont 6 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	**23**	**voix**
CONTRE	**0**	**voix**
ABSTENTION	**0**	**voix**

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

Convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze concernant la gestion des dossiers de retraite

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission en préfecture : 03/07/2025

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20250626-DL2025_63-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Céline CHASTIN, Carine PERRIER, Nathalie EL KEJJAOU, Brigitte NIRONI. Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Olivier BOUDY (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n° 2024-12/028 du Conseil d'Administration de Centre de Gestion du 13 décembre 2024 portant création d'une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite ;
Considérant les enjeux d'une bonne gestion des dossiers retraite et la plus-value apportée par le bénéfice de la prestation exposée ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DÉCIDE d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention annexée avec le Centre de gestion de la Corrèze et les éventuels avenants.**
- **AUTORISE le Maire à signer tout acte permettant la bonne exécution de la délibération.**
- **DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget en-cours.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 juin 2025,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE